

Règlement de jeu applicable du 29 août au 21 septembre 2025
75 ANS DU CLUB MED AUX GALERIES LAFAYETTE

La société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, agissant pour son compte et pour celui de toutes les sociétés exploitant des magasins à enseigne Galeries Lafayette en France métropolitaine et au Luxembourg.

Ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** »,

Organise un jeu intitulé « Les 75 ans du Club Med aux Galeries Lafayette », ci-après dénommé le « Jeu », qui se déroulera du 29 août au 21 septembre 2025 inclus, sur le site internet des Galeries Lafayette Haussmann.

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique résidant en FRANCE métropolitaine, à l'exception du personnel du groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit, sous peine d'élimination d'office.

Toute participation d'un mineur est interdite pour les sessions de Yoga, Sunset Ritual ainsi qu'aux sessions Spa.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu. Une seule participation par personne est possible sur la durée du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site internet du magasin des Galeries Lafayette Haussmann à l'adresse suivante : <https://haussmann.galerieslafayette.com/75-ans-club-med/>

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort :

1. Le participant se rend sur la page dédiée sur le site internet des Galeries Lafayette Haussmann ;
2. Il remplit les informations demandées obligatoires pour s'inscrire au tirage au sort.

La participation au Jeu est limitée à une (1) participation par personne. Aucune demande d'inscription par courrier ou par téléphone ne sera acceptée.

Tout formulaire incomplet (sauf champs facultatifs), inexactement rempli, indéchiffrable ou raturé sera considéré comme nul.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes qui pourraient choquer les autres joueurs ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les autres joueurs.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service et au Jeu.

Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

ARTICLE III - SÉLECTION DES GAGNANTS

L'ensemble des formulaires de participation reçus par la Société Organisatrice feront l'objet d'un tirage au sort entre le 29 août et le 21 septembre 2025 afin de déterminer, parmi l'ensemble des formulaires reçus, les formulaires gagnants pour les lots mis en jeu.

Le tirage au sort sera effectué par un algorithme assurant son impartialité.

Le formulaire ne sera déclaré gagnant que sous réserve de vérification de sa validité (articles 1 et 2 du présent règlement). Il sera tiré autant de formulaires que nécessaire pour l'attribution des dotations.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

92 places pour profiter d'une activité Club Med sur la terrasse des Galeries Lafayette Paris Haussmann entre le 19 et le 22 septembre 2025 :

- Au maximum 22 places pour la session Yoga du vendredi 19 septembre d'une unitaire de valeur de 50€,
- Au maximum 18 places pour les sessions Amazing Family du samedi 20 septembre d'une unitaire de valeur de 60€,
- Au maximum 42 places pour la session Sunset Ritual du samedi 20 septembre d'une unitaire de valeur de 60€,
- Au maximum 18 places pour les sessions Mini Club Med du samedi 20 septembre d'une unitaire de valeur de 80€,
- Au maximum 6 places pour les sessions Spa du lundi 22 septembre d'une unitaire de valeur de 100€,

Le nombre de places attribuées par session est donné à titre indicatif. Le détail sera mentionné ultérieurement sur le site internet des Galeries Lafayette Haussmann.

Si l'un des lots était indisponible, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer un (des) lot(s) similaire(s) de même valeur.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés entre le 8 et le 21 septembre 2025 via un e-mail envoyé par Billetweb, prestataire de gestion des réservations en ligne et partenaire de la Société Organisatrice, leur confirmant leur inscription à l'activité sélectionnée.

Les participants peuvent annuler leur venue sans frais leur session en cliquant sur "gérer ma réservation" présent dans les e-mails de validation et de relance, ou en contactant directement la Société Organisatrice à l'adresse suivante : evenements@gallerieslafayette.com.

Le jour de la session, chaque participant devra être muni de sa pièce d'identité et du billet envoyé par BilletWeb.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles. Ils ne pourront pas donner lieu, de la part des gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit de remplacer chaque dotation par un lot de nature et de valeur équivalentes si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Les gagnants qui auraient rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement, leurs coordonnées ou qui auraient modifié leurs coordonnées, adresse mail comprise, au moment de la validation de leurs gains, verront l'ensemble de leurs éventuels gains annulés.

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont collectées pour la société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au Jeu et au tirage au sort.

Les données personnelles des participants sont en outre destinées :

- aux sociétés du groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- à leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne ;

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client, d'améliorer les offres du groupe et la satisfaction client.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la Société Organisatrice (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera destinataire des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Les gagnants sont informés que la société BilletWeb, dont le siège social est situé 14 rue Ernest Psichari, 75007 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 800 575 045, collecte également les données personnelles les concernant, en qualité de responsable de traitement, à savoir leur civilité, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, afin de les informer de leur gain.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la Société Organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé ses nom et prénom(s) à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent Jeu, sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un e-mail à l'adresse : relaiscil@gallerieslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données personnelles pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

En cas d'acceptation par le participant d'une inscription sur la liste de diffusion commerciale de Club Med mentionné dans un opt in dédié, ses données personnelles pourront être traitées à des fins commerciales par Club Med en application de sa politique de confidentialité. En tout état de cause, l'inscription sur la liste de diffusion commerciale n'est pas obligatoire à la participation au jeu-concours. Chaque participant est invité à consulter la charte protection des données de Club Med® sur www.clubmed.fr pour disposer d'une information plus complète sur le traitement de ses Données.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement de jeu est disponible sur le site <https://hausmann.gallerieslafayette.com/75-ans-club-med/> et au service client du magasin Galeries Lafayette Hausmann.

ARTICLE VIII - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Il est précisé que la Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ou de ses sous traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

ARTICLE X – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la Société Organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de deux mois après la fin du Jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris

Le 7 juillet 2025